

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DELSON

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 901-28

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901 DE MANIÈRE À
AUTORISER L'USAGE SALON FUNÉRAIRE DANS LA ZONE C-404

CONSIDÉRANT que certains usages seraient souhaitables dans la zone C-404 et qu'il y a lieu de les autoriser;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville et des contribuables de mettre en vigueur ce règlement;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1

L'annexe B du règlement de zonage n° 901 intitulée « Grille des usages et normes », est modifiée, à la grille des usages et normes de la zone **C-404** de manière à remplacer, à la section « Notes », la note 2, par la note suivante :

- a) « 2 La catégorie d'usage « Services professionnels », l'usage « Service de copie, de publicité par la poste, de sténographie et de réponses téléphoniques » et l'usage « Salon funéraire » de la catégorie « Services personnels » de la classe Commerce local (C-1) ».

Le tout tel que montré à l'annexe I jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Christian Ouellette, maire

Antoine Banville, greffier

Avis de motion :	13 avril 2021
Adoption 1 ^{er} projet de règlement :	13 avril 2021
Assemblée publique de consultation :	
Adoption du second projet :	
Adoption du règlement :	
Certificat de conformité de la MRC :	

ANNEXE I
RÈGLEMENT NUMÉRO 901-28

GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE

C-404